

(98/C 304/115)

QUESTION ÉCRITE E-0335/98**posée par Graham Mather (PPE) à la Commission***(17 février 1998)*

Objet: Évaluation de l'impact sur les entreprises

Le 24 avril 1997, le Parlement européen a adopté un rapport sur le renforcement du système d'évaluation de l'impact sur les entreprises (A4-0413/96). Lors de la période de session d'avril II 1997, le Commissaire Papoutsis a fait savoir qu'il était d'accord avec l'idée générale du rapport et avec la résolution du Parlement européen et qu'il souhaitait assurer de sa détermination à soutenir un renforcement du système d'évaluation de l'impact sur les entreprises (PE 222.596).

Le paragraphe 1 du rapport invite la Commission «à examiner comment elle pourrait définir une approche appropriée et rationnelle en matière d'évaluations d'impact... et à soumettre au Conseil et au Parlement européen, pour examen, un rapport approprié».

Quelles sont les initiatives prises par la Commission dans ce sens? Est-ce qu'un rapport formel sera élaboré et, dans l'affirmative, à quelle date la Commission en envisage-t-elle la publication?

(98/C 304/116)

QUESTION ÉCRITE E-0336/98**posée par Graham Mather (PPE) à la Commission***(17 février 1998)*

Objet: Évaluation de l'impact sur les entreprises

Le 24 avril 1997, le Parlement européen a adopté un rapport sur le renforcement du système d'évaluation de l'impact sur les entreprises (A4-0413/96). Lors de la période de session d'avril II 1997, le Commissaire Papoutsis a fait savoir qu'il était d'accord avec l'idée générale du rapport et avec la résolution du Parlement européen et qu'il souhaitait assurer de sa détermination à soutenir un renforcement du système d'évaluation de l'impact sur les entreprises (PE 222.596).

Le paragraphe 3 invite la Commission «à donner au système d'évaluation de l'impact sur les entreprises une forme officielle et légale dans le cadre de la législation communautaire».

Est-ce que la révision à laquelle la Commission soumet actuellement ses procédures d'évaluation de l'impact sur les entreprises est orientée vers cet objectif et quel est le calendrier prévu?

(98/C 304/117)

QUESTION ÉCRITE E-0337/98**posée par Graham Mather (PPE) à la Commission***(17 février 1998)*

Objet: Évaluation de l'impact sur les entreprises

Le 24 avril 1997, le Parlement européen a adopté un rapport sur le renforcement du système d'évaluation de l'impact sur les entreprises (A4-0413/96). Lors de la période de session d'avril II 1997, le Commissaire Papoutsis a fait savoir qu'il était d'accord avec l'idée générale du rapport et avec la résolution du Parlement européen et qu'il souhaitait assurer de sa détermination à soutenir un renforcement du système d'évaluation de l'impact sur les entreprises (PE 222.596).

Le paragraphe 5 propose que «l'évaluation de l'impact sur les entreprises figure à la fin de toute proposition législative communautaire susceptible d'entraîner des conséquences importantes pour la vie économique», et que cette évaluation soit publiée au Journal officiel.

Est-ce que la Commission a étudié plus avant ce point particulier? Quelle est sa position à ce sujet? Sur quelles considérations repose cette position? Enfin, est-ce que cette dernière sera présentée dans un rapport sur la question?